

PROJET D'ORDRE DU JOUR
Conseil d'établissement – École Saint-Raymond
30 mai 2023 18h30 au salon du personnel

Pour voir tous les points à traiter au CE et savoir s'ils doivent être adoptés, approuvés ou pour information : [pouvoirs du CE](#)

Pour avoir un calendrier des points à adopter : [Calendrier CE](#)

Formation obligatoire : <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire>

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (25 avril 2023)
 - 3.1. Suivi au procès-verbal
4. Parole au public
5. Proposition du budget annuel - Budget Pro forma (adoption)
6. Contributions financières exigées pour les fournitures scolaires (Excel) (approbation)
7. Activités nécessitant un changement à l'horaire – entrée progressive et bienvenue au préscolaire (approbation)
8. Activités éducatives Voir Tableau (approbation)
9. Transfert du fonds 4 au fonds 9, (approbation)
10. Rapport annuel de gestion – conseil d'établissement (adoption)
adopté et transmis par le président avant le 30 juin à secg@cssdm.gouv.qc.ca
11. Projet éducatif 2023-2027 (adoption)
12. Évaluation des résultats au regard du plan de lutte (bilan à diffuser)
13. Actualisation du plan de lutte (adoption)
14. Détermination des critères de sélection d'une direction d'établissement (consultation)
Envoyer le document à secg@cssdm.gouv.qc.ca par le président
15. Points d'information/rapports
 - 15.1. Direction
 - Organisation scolaire 2023-2024
 - Services aux élèves 2023-2024
 - 15.2. OPP (sur demande du CÉ)
 - 15.3. Personnel enseignant/soutien/professionnel
 - 15.4. Service de garde
16. Varia – Points divers
17. Levée de la réunion



Présidence



Direction